



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

Concours externe

**Techniciens de recherche et de formation de classe normale
en sciences de la vie et de la terre**

Branche d'activité professionnelle « A »

Académies de Créteil – Versailles

Session 2023

Composition du jury :

Fabien SERRET	IA IPR SVT, Président	Versailles
Jennifer BERTRAND	IA IPR SVT, Vice-Présidente	Versailles
Stéphane MASSON	Professeur agrégé, Expert	Bordeaux
Arnaud GUILLEMET	ATRF BAP B catégorie B	Versailles
Valérie BOUTIN	Professeure agrégée	Versailles
Anne-Laure CAPITAN	Professeure agrégée suppléante	Versailles
Céline ALEIXANDRE	ATRF BAP B catégorie B suppléante	Versailles

Avant-propos

L'académie de Versailles a organisé un concours externe visant à recruter 4 techniciens de recherche et de formation de classe normale (BAP A). Conformément aux textes en vigueur, ce concours s'est déroulé en 2 temps :

- Une épreuve écrite d'admissibilité
- Une épreuve orale d'admission

Les épreuves

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le mercredi 10 mai 2023.

Les épreuves d'admission se sont déroulées au lycée Lakanal, à Sceaux le vendredi 16 juin.

Les attendus – Se préparer

Les programmes du concours sont disponibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

[https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Programmes_BAP_A_SF - BC_641208.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Programmes_BAP_A_SF_BC_641208.pdf)

Les candidats sont invités à consulter le site REFERENS III qui a pour objectif de décrire les métiers des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF).

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-referentiel-metier-referens-3/files/fd43cf78c4b70f1fec404df74559cfdd/download/>

Le jury souligne l'existence d'un guide pratique du candidat – se préparer aux concours ITRF de droit commun :

<https://ics.utc.fr/parfaire/guide/co/guide.html>

1- ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (coefficient 3)

L'épreuve d'admissibilité consistait en un sujet de 3 heures, divisée en 4 parties. Les questions et les cas pratiques proposés devaient répondre à deux exigences :

- vérifier les connaissances de base en biologie et les compétences transversales des candidats,
- évaluer leur maîtrise des techniques spécifiques liées à l'emploi type.

La 1^{re} partie était composée de 6 exercices et 11 questions à réponses courtes comprenant des exercices mobilisant des compétences mathématiques simples comme les notations scientifiques, des calculs mathématiques, des fractions, une analyse de graphique, des conversions et des calculs d'échelle et d'agrandissement. Les 2 parties suivantes étaient dédiées à des thématiques spécifiques liées aux sciences de la Vie et de la Terre. La dernière partie questionnait les champs de la gestion d'un laboratoire ainsi que les aspects liés à l'hygiène et la sécurité.

La note d'admissibilité a été fixée à 8/20.

Seuls 9 candidats sur 12 inscrits se sont présentés à cette épreuve. Le jury déplore un manque de préparation de la part d'une grande partie des candidats. Il est à noter qu'un nombre conséquent d'exercices et/ou les questions n'ont pas été traités. Deux candidats se sont correctement préparés à cette épreuve (note de 16,5 et 11/20).

Les membres du jury souhaitent rappeler que si la biologie végétale n'apparaît pas dans les connaissances scientifiques du programme des épreuves de ce concours, il est indiqué les éléments suivant dans ce même programme :

-- Compétence dans le domaine des activités pratiques : mise en œuvre et éventuelles adaptations d'activités pratiques et technologiques liées à une problématique rencontrée notamment dans les enseignements de collège, de cycle terminal des lycées ou des classes post-baccalauréat.

-- Compétence dans le domaine de la gestion matérielle du laboratoire : gestion de l'inventaire matériel du laboratoire, gestion des collections pédagogiques ou référencées.

Aussi il est tout à fait envisageable de questionner les candidats sur des éléments relevant de la biologie végétale, nécessaires pour assurer la gestion des collections pédagogiques ou référencées des établissements et la mise en œuvre d'activités pratiques fréquemment réalisées du collège aux classes post-baccalauréat.

2- ÉPREUVE D'ADMISSION (coefficient 5)

L'épreuve est constituée de deux parties indépendantes, dont une à caractère expérimental d'une durée de 1h35 et d'un entretien de 25 minutes avec le jury, dont 5 minutes sont réservées au candidat pour la présentation de son parcours professionnel.

La note seuil a été fixée à 10/20.

Partie expérimentale

Le jury a souhaité dans ce concours évaluer les candidats sur leur maîtrise des gestes techniques. Les parties expérimentales sont directement liées aux missions qui relèvent de l'emploi type :

- Encadrer la mise en place des expériences de TP et de cours dans les domaines de la biologie animale et végétale, la géologie, la planétologie, effectuer les mesures nécessaires
- Assister les enseignants dans l'encadrement des séances de travaux pratiques
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité
- Sens de l'organisation

Ces compétences sont maîtrisées de manière très inégale chez les candidats et démontrent un niveau souvent fragile dans la réalisation de gestes manipulateurs attendus des élèves.

Dans le cadre du concours, le jury a laissé les candidats évoluer en autonomie et a interagi le moins possible dans leurs choix et gestes au cours de l'épreuve pratique. Toutefois le jury a veillé à ce que les candidats ne restent pas bloqués sur une partie du sujet.

Partie entretien

Pour l'entretien, le jury a retenu les critères suivants pour l'évaluation des candidats :

- la clarté de l'exposé et la gestion du temps imparti
- les compétences techniques, organisationnelles et managériales
- la projection dans le poste et l'évolution professionnelle
- la relation au sein d'une équipe
- les raisons qui motivent la participation à ce concours
- l'adéquation de ces compétences avec le profil attendu pour le poste
- la connaissance des règles de sécurité
- les principes et valeurs de la République

Le jury attend, pour l'entretien, que le candidat soit capable de se projeter en tant que futur technicien dans un laboratoire. Il est conseillé aux candidats n'ayant pas d'expérience de technicien de se renseigner sur les missions du poste, mais également sur son environnement professionnel.

Le niveau de préparation du concours est très variable d'un candidat à l'autre. Le temps alloué pour la présentation n'est pas toujours exploité correctement. Il convient pour cela de préparer son exposé pour qu'il soit clair et synthétique. Annoncer et suivre un plan permet au jury de mieux suivre la présentation du candidat.

Lors de l'échange avec le jury, le candidat doit être capable de répondre à des questions sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice de son métier (conflits, surcharge de travail...) et présenter des solutions envisagées ou mises en œuvre pour y remédier.

Le candidat doit également faire preuve d'une réactivité et une réflexion critique et argumentée sur des mises en situation diverses.

Les candidats appuient trop peu leurs réponses sur des textes réglementaires.

Les aspects concernant la sécurité ont été abordés lors de l'épreuve d'admissibilité et d'admission. Les réponses ont été très diverses. Il est indispensable que les candidats mettent à profit la préparation du concours pour développer ou approfondir cette problématique.

Informations statistiques

Le nombre de postes ouverts à la session 2023 était de 4, réparti de la manière suivante :

Versailles	3 postes
Créteil	1 poste

Il y avait 12 inscrits et le nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité était de 9. La barre d'admissibilité a été fixée à 8/20 pour les 2 académies : 6 candidats ont été déclarés admissibles. Lors des épreuves d'admission, 6 candidats se sont présentés, et la barre d'admission a été fixée à 10/20 : 4 candidats ont été déclarés admis. La répartition, selon les académies, est la suivante :

Académie	Inscrits	Présents à l'épreuve écrite	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis
Versailles	3 postes	9	5	5	3
Créteil	1 poste	1	1	1	1

Répartition homme/femme

Nombre de candidats inscrits : 12

Académie	Candidats	Hommes	Femmes	Hommes %	Femmes%
Versailles	10	2	8	20	80
Créteil	2	1	1	50	50

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 9

Académie	Candidats	Hommes	Femmes	Hommes %	Femmes%
Versailles	8	2	6	25	75
Créteil	1	0	1	0	100

Nombre de candidats admissibles : 6

Académie	candidats	Hommes	Femmes	Hommes %	Femmes%
Versailles	5	1	4	20	80
Créteil	1	0	1	0	100

Nombre de candidats admis : 4

Académie	candidats	Hommes	Femmes	Hommes %	Femmes%
Versailles	3	1	2	33	66
Créteil	1	0	1	0	100

Age des candidats

Candidats inscrits

Académie	candidats	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	50 ans et +
Versailles	10	1	2	5	2
Créteil	2			1	1

Candidats présents à l'épreuve écrite

Académie	candidats	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	50 ans et +
Versailles	8	1	2	4	1
Créteil	1			1	

Candidats admissibles

Académie	candidats	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	50 ans et +
Versailles	5	0	2	2	1
Créteil	1	0	0	1	0

Candidats admis

Académie	candidats	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	50 ans et +
Versailles	3	0	2	1	0
Créteil	1	0	0	1	0